



© Caroline Hayeur / Agence Stock Photo

## RÉACTION

# Liberté « académique<sup>1</sup> » un enjeu préoccupant à l'université ?

par Frédéric Deschenaux

Frédéric Deschenaux est professeur de sociologie de l'éducation à l'Université du Québec à Rimouski. Ses recherches portent sur l'insertion professionnelle des jeunes et sur la transition professionnelle du personnel enseignant. Il préside le comité de recherche sur le corps professoral à la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université (FQPPU).

La proportion toujours grandissante de la population québécoise qui accède à l'université, par un cheminement scolaire plus ou moins linéaire, ancre cette institution dans notre paysage. Dans le contexte actuel, les universités se font plus belles les unes que les autres pour tenter d'attirer toujours plus d'étudiants et, partant, leur précieux pécule.

Les publicités visant à recruter les étudiants montrent des universités dynamiques où les professeurs sont dévoués à l'enseignement et au partage de leurs connaissances. Une fois les étudiants au premier cycle recrutés, on leur vante les mérites des travaux de recherche des professeurs afin de retenir les diplômés pour un grade supplémentaire. De leur côté, les politiciens traitent du rôle essentiel des universités dans la société et mettent de l'avant les résultats de recherche « valorisés » (lire commercialisés). Mine de rien, l'image publique de l'université reflète ses deux principales missions que sont l'enseignement et la recherche.

Bien que ces missions soient relativement connues, il est plus rare d'en apprendre sur les rouages internes de cette institution. Après avoir abordé brièvement deux caractéristiques essentielles de la vie universitaire que sont la liberté académique et la collégialité, cet article aligne une série de constats qui pointent vers de possibles écueils pour la liberté académique. La lecture du dossier sur la liberté d'expression des Cahiers du 27 juin a été l'élément déclencheur de ce texte. En effet, ayant à portée de main des données issues d'une vaste enquête sur le corps professoral universitaire menée au printemps 2008, il semblait opportun de saisir cette occasion pour écrire cette contribution, qui révèle, en conclusion, un paradoxe.

## La liberté académique

Depuis la création des universités, vers 1215, des pressions sont exercées sur ces institutions pour qu'elles se fassent les porte-parole de diverses doctrines politiques, économiques ou religieuses. Déjà, à l'époque, les professeurs réclamaient une autonomie et une liberté de pensée et disposaient d'un droit de cessation des cours lorsqu'une intervention du Parlement ou de l'Église était jugée néfaste pour l'autonomie de l'université<sup>1</sup>.

De nos jours, l'Association internationale des universités, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), définit la liberté académique comme « la liberté des membres de la communauté universitaire – chercheurs, enseignants et étudiants – de poursuivre leurs activités universitaires dans le cadre de règles éthiques et de normes internationales établies par cette communauté sans pression extérieure<sup>2</sup> ». Quant à elle, l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU) a adopté un énoncé de principes sur la liberté académique<sup>3</sup>. Elle soutient que ce principe, selon lequel le corps professoral peut enseigner et publier sans craindre les représailles ou l'orthodoxie, est à la base du fonctionnement des universités. L'importance accordée au fait de résister à toute forme de pression est telle que l'ACPPU lie la liberté académique à l'obtention de la permanence. Autrement dit, un professeur permanent sera plus libre de penser et d'écrire ce qu'il veut en ayant une garantie quant à la sécurité de son emploi.

## La collégialité associée à la liberté académique

Force est de constater que la liberté académique est un principe d'une importance capitale dans la vie quotidienne des professeurs d'université. En effet, ils disposent d'une grande latitude quand vient le temps de proposer des contenus de cours ou d'orienter leurs projets de recherche. Le principe de la liberté académique appliqué dans nos universités est complexe puisqu'il ne semble pas exister de règles qui pourraient baliser l'exercice de ce privilège. Or, la collégialité est le pendant de la liberté académique. C'est donc la deuxième caractéristique essentielle de l'université, car elle distingue les relations hiérarchiques qui y prévalent, contrairement à la grande majorité des emplois. En effet, il n'y a pas un patron des professeurs d'université. Ils se gèrent de façon collégiale, le plus souvent en assemblée départementale ou dans d'autres instances touchant, par exemple, aux programmes de formation. Dans ces conditions, c'est le jugement des pairs qui jalonne la liberté académique. Lorsque les contenus de cours ou les orientations des programmes d'études sont discutés dans les instances pertinentes, la liberté académique de chacun des membres du corps professoral est limitée par le jugement des pairs. Lorsqu'un projet de recherche est soumis à un organisme subventionnaire, le professeur a toute la liberté que le comité des pairs va lui accorder. La même situation se reproduit lorsqu'un article est soumis à une revue scientifique. En somme, liberté académique et collégialité sont deux caractéristiques indissociables.

Plusieurs combinaisons entre ces principes sont possibles sans nécessairement être souhaitables. Dans le meilleur des mondes, les unités universitaires fonctionnent en parfaite collégialité, faisant en sorte que la liberté académique soit balisée par des instances légitimes : les activités professorales sont alors sous « surveillance » acceptée et acceptable. Toutefois, lorsque la collégialité est restreinte, la liberté académique s'en trouve affectée. Un dysfonctionnement de la collégialité, issu par exemple de querelles internes, peut faire en sorte que les professeurs soient laissés à eux-mêmes, dans un certain laxisme pas nécessairement souhaitable. La collégialité peut aussi être handicapée par des décisions d'instances extérieures à l'université limitant la liberté académique par le fait que cette dernière soit orientée et balisée par d'autres personnes que les professeurs.

C'est le jugement des pairs qui jalonne la liberté académique.



© Caroline Hayer / Agence Stock Photo

Prenant en considération que l'un des principaux rôles de l'université est de porter un regard critique sur la société à laquelle elle appartient, il importe de s'interroger sur la manière dont les universités québécoises pourront remplir adéquatement leur rôle éducatif et servir la collectivité tout en conservant ce regard critique sur la société. Lorsque les activités d'enseignement et de recherche sont conditionnées par un financement qui tente de (et réussit parfois à) les orienter vers la réponse à des besoins précis, il y a risque de dérive pour la liberté académique. Certes, le financement spécifique a sa place dans le monde universitaire pour faire progresser les connaissances dans des domaines pointus. Or, la part des budgets de recherche allouée aux recherches non ciblées se fait de plus en plus ténue, ce qui peut être, à certains égards, inquiétant. Il en va ainsi lorsque des chercheurs sont forcés de modifier ou se voient même interdire de publier les conclusions de leurs travaux de recherche politiquement ou économiquement dérangeants, comme l'exprimait Pierre Noreau<sup>4</sup>. Comme le remarque Yves Gingras, « [à] l'époque, la censure était décrétée par la théologie. Aujourd'hui, l'université doit tenter de trouver un équilibre avec les nouveaux censeurs : le monde politique, l'industrie et la société civile<sup>5</sup> ».

## Une enquête sur le corps professoral

Il n'existe pas beaucoup de données récentes sur le corps professoral universitaire au Québec. C'est pourquoi, afin d'obtenir des données plus larges sur la situation d'emploi et la satisfaction au travail des effectifs professoraux de toutes les universités au Québec et de tous les secteurs disciplinaires, la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) a entrepris une vaste enquête quantitative au printemps 2008. Au total, 1 328 professeurs ont répondu à un questionnaire en ligne d'une durée de 35 minutes. Le questionnaire comportait une soixantaine de questions réparties en 8 sections (voir le rapport de l'enquête pour plus de détails<sup>6</sup>).

## Des inquiétudes révélées

L'enquête a permis d'apprendre que les professeurs sont généralement satisfaits de leur situation à l'université. Toutefois, certains aspects les inquiètent, comme la collégialité, l'importance accordée à la recherche subventionnée et, corollairement, le risque de dérive concernant la liberté académique.

Appelés à se prononcer sur la question, une majorité de professeurs estiment que leur unité fonctionne tout à fait (22,9%) ou assez (43,0%) en collégialité. En conséquence, on décèle qu'une personne sur trois n'est pas satisfaite de la collégialité qui règne au sein de son unité universitaire, ce qui est relativement préoccupant puisque, on l'a vu, la collégialité est intimement liée à la liberté académique.

Selon ce dernier principe, les professeurs devraient se sentir libres d'aménager leurs tâches comme ils l'entendent, donnant la priorité à la composante de leur choix entre l'enseignement, la recherche et les services à la collectivité. Toutefois, dans l'enquête, si un aspect transcende le propos des professeurs, autant dans les données quantitatives que qualitatives, c'est la pression ressentie autour de la recherche. On voit s'installer avec inquiétude un modèle hégémonique où la recherche subventionnée serait la clé de voûte d'une carrière professorale jugée réussie, au détriment de types ou de secteurs de recherche moins répandus mais nécessaires à la diversité d'une vie intellectuelle riche. Dans cet esprit, la quasi-totalité des répondants (94,6%) estiment que c'est la recherche qui est la composante de la tâche la plus considérée pour obtenir la permanence ou la promotion. D'ailleurs, les professeurs qui ne sont pas financés pour réaliser leurs recherches sont beaucoup moins confiants que les autres d'obtenir une promotion.

En plus de prendre une place grandissante dans la carrière professorale, la recherche subventionnée devient plus contraignante. Les travaux d'Andrée Lajoie sont très éloquentes, du moins dans le domaine des sciences humaines et sociales. Ils montrent que, jusque dans les années 1970, la recherche subventionnée était entièrement libre, c'est-à-dire que le chercheur choisissait, sans aucune contrainte, le sujet de recherche et la manière dont celle-ci était menée. Or, en 2005-2006, la recherche « libre » ne reçoit que 30% de l'ensemble des subventions. Pour le reste, le financement s'adresse aux recherches en groupe ou axées sur un thème fixé par l'organisme subventionnaire, comme les actions concertées. Tout récemment, le gouvernement fédéral a bonifié les enveloppes budgétaires aux conseils subventionnaires, mais il a assorti le tout de conditions. Par exemple : « Les bourses d'études accordées par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada cibleront les diplômés liés aux affaires ».

En plus de constituer une menace à la liberté académique des professeurs d'université, la recherche ciblée par des instances politiques porte atteinte à la collégialité, car ces conseils subventionnaires ne sont pas gérés par des pairs.

Dans ce contexte, la majorité des professeurs estiment pouvoir réaliser la plupart du temps leurs activités de recherche compte tenu des règles de financement (39,7%). Or, c'est plus du tiers des répondants qui affirment ne pouvoir y arriver que rarement ou jamais (37,8%).

C'est ce qui explique que plusieurs répondants ont identifié la liberté académique comme l'un des enjeux marquants pour l'avenir de l'université. Ils ont été interrogés sur l'avenir de l'université dans une question ouverte. Quelques extraits jugés représentatifs de l'ensemble des propos recueillis sont ici rapportés. On doit noter l'homogénéité de l'âge des professeurs qui ont abordé ce thème comme un élément marquant de cette analyse qualitative. En effet, ils sont presque tous dans la cinquantaine et expérimentés.

Peut-être l'expérience leur procure-t-elle un recul leur permettant de constater une dégradation de la situation par rapport à ce qu'ils ont connu ?

Une répondante a exprimé que l'un des problèmes du système universitaire actuel est : « L'érosion de la liberté, y compris la liberté académique et la liberté de recherche non subventionnée, ainsi que la dévalorisation de l'enseignement au profit de la recherche subventionnée » (professeure de droit, 58 ans). De manière générale, dans les données quantitatives, on perçoit aussi ce malaise. Un tel commentaire n'est pas synonyme d'un désintéressement à l'égard de la recherche. Au contraire, la recherche intéresse hautement ces professeurs, même qu'un certain nombre en feraient leur unique occupation s'ils le pouvaient. Ce sont les conditions de réalisation de la recherche qui déplaisent à un contingent important de professeurs.

Une autre professeure (de sciences humaines et sociales, 56 ans) a parlé de la dévalorisation d'une conception holiste, libre et engagée du rôle des intellectuels dans la société en appelant à « la résistance à l'instrumentalisation des savoirs et au processus insidieux de reconnaissance sociale qui fait équivaloir systématiquement compétence à visibilité et pertinence à montant de subvention. Autrement dit, [on se doit de valoriser] la liberté de la vie de l'esprit, la nécessité de responsabilisation en regard du bien public et la position des problèmes d'une manière fondamentale et réellement interdisciplinaire ».

Les critiques à l'endroit des principes universitaires sont souvent le lot de professeurs dans le large domaine des sciences humaines et sociales. Le commentaire d'un professeur de sciences pures (60 ans) n'en amalgame pas moins deux grandes critiques largement entendues : l'érosion de la liberté académique liée à la recherche fondamentale et l'incompréhension des administrateurs :

« Un enjeu de taille pour les facultés de sciences pures est de pouvoir répondre le plus adéquatement possible aux multiples pressions politiques visant à accélérer l'application des résultats de la recherche, sans pour autant brimer la liberté académique des professeurs, qui est nécessaire pour qu'ils puissent effectuer au moins en partie des travaux de recherche fondamentale. Malheureusement, la tendance actuelle veut que les postes administratifs des facultés soient remplis par des gestionnaires qui reconnaissent davantage les principes imposés par les politiques externes aux universités que la liberté académique des professeurs ».

## Un paradoxe en guise de conclusion

Les éléments énoncés jusqu'ici conduisent à la formulation d'un paradoxe. Les données révèlent que la recherche constitue souvent la clé de voûte de l'obtention de la permanence et de la promotion. Qui plus est, ce n'est pas n'importe quelle recherche qui est valorisée, mais bien la recherche subventionnée, qui, par ailleurs, devient plus contraignante. C'est en excellant en recherche que les professeurs estiment pouvoir obtenir la permanence. Cette sécurité d'emploi est, nous l'avons vu, une importante condition de l'exercice de la liberté académique. Or, de manière plutôt paradoxale, surtout pour les recrutés dans la tâche professorale, il semble qu'il faille entrer dans le moule de la « productivité » en recherche pour obtenir la permanence et le droit de critiquer librement

On voit s'installer avec inquiétude un modèle hégémonique où la recherche subventionnée serait la clé de voûte d'une carrière professorale jugée réussie.

C'est une réalité structurelle préoccupante dans un contexte où la liberté académique semble mise en question, voire menacée. L'analyse qualitative a révélé une différenciation selon l'âge des répondants, les plus jeunes semblant moins se soucier de cette question. Nos données révèlent d'ailleurs que les professeurs embauchés récemment sont beaucoup plus socialisés à la recherche que leurs prédécesseurs, détenant plus souvent un doctorat et de l'expérience en recherche préalablement à leur embauche. Ils seraient, en somme, parfaitement formés et adaptés au monde de la recherche subventionnée, au courant des enjeux, des éléments valorisés et des comportements à adopter pour obtenir ces sommes valorisées et valorisantes.

Nous avons soutenu ailleurs que l'esprit critique perdait du terrain à l'université. Il ne reste plus qu'à espérer que, une fois permanents et à même d'exercer pleinement leur liberté académique, les nouveaux professeurs prendront conscience de la chance qu'ils ont de se voir confier un tel privilège dans notre société. Car, contrairement aux enseignants des autres ordres (primaire, secondaire ou collégial), les universitaires sont les seuls à bénéficier d'une telle liberté en se gérant de manière collégiale.

La liberté académique est un principe défendu par les professeurs d'université depuis le Moyen Âge. Il serait dommage de perdre ce rempart contre les pressions économiques et sociales, protégé de haute lutte depuis si longtemps...

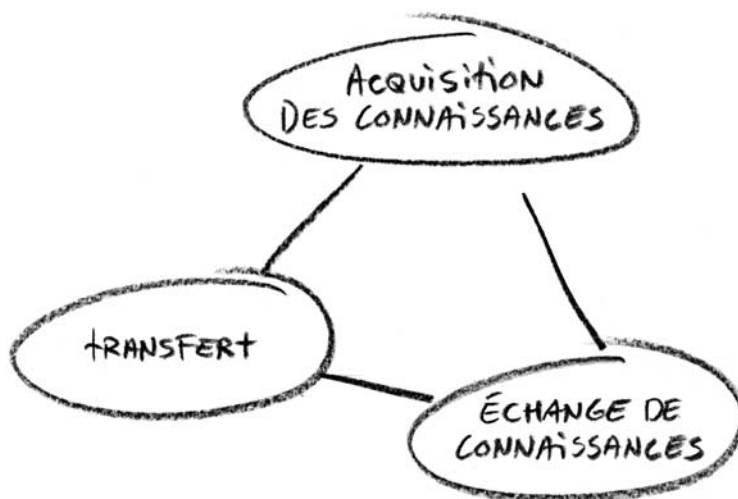
1. Bien que l'expression «liberté académique» soit un calque de l'anglais et que l'expression «liberté universitaire» puisse être plus appropriée ici, l'usage très répandu des termes «liberté académique» dans les publications scientifiques et dans les textes syndicaux a guidé le choix de conserver ici l'expression «liberté académique».

1. Gingras, Y. (2008). *Parlons sciences*. Montréal, Boréal.  
2. [http://www.unesco.org/iau/p\\_statements/fre/la\\_declaration.html](http://www.unesco.org/iau/p_statements/fre/la_declaration.html)  
3. <http://www.caut.ca/pages.asp?page=247&lang=2>



© Caroline Hayer / Agence Stock Photo

4. Noreau, P. (2008). «Savoir et se taire», *Le Devoir*, 21 août 2008 p. A7.  
5. Gingras, Y. (2008), *op. cit.* p. 225.  
6. *Enquête sur le corps professoral: faits saillants et questions*, par Nathalie Dyke et Frédéric Deschenaux, FQPPU, novembre 2008, [www.fappu.org](http://www.fappu.org)  
7. Lajoie, A. (2009) *Vive la recherche libre!* Montréal, Liber.  
8. Shields, A. «Des bourses d'études supérieures branchées sur le monde des affaires», *Le Devoir*, 17 février 2009, p. A1.  
9. Deschenaux, F. (2008). «L'ennemi est à nos portes...» À *Bâbord*, no 26, octobre-novembre, p. 32. <http://www.ababord.org/spip.php?article766>



Des esprits libres, des questions essentielles  
Mettre en commun les grandes idées

[www.fondationtrudeau.ca](http://www.fondationtrudeau.ca)



FONDATION  
TRUDEAU  
FOUNDATION